

Un idéal démocratique abîmé

Présenté par Dominique Lévêque
15-10-2019

Différents signes dans le monde semblent indiquer une certaine fragilisation du modèle démocratique de nos sociétés occidentales. Parfois même comme une certaine gangrénisation. Ou quand la dictature adopte la stratégie du coucou pour habiter la démocratie.

Ainsi ces « **démocratures** » dénommées par des philosophes pour caractériser des pays dont le chef du pouvoir central décide de tout à la place de tout le monde, dont le régime est dénué de tout libéralisme politique constitutionnel, rognant les libertés à chaque occasion, jouant des compétitions et des conflits ethniques et n'hésitant pas à miser sur la guerre pour régler leurs problèmes.

La philosophe et politologue Renée Fregosi (1), spécialiste des pays d'Amérique latine, confirme que le régime qui a le vent en poupe, ce n'est pas la démocratie, mais bien la *démocrature* (*democradura* en espagnol), un système hybride qui se répand de la Russie au Venezuela, en passant par la Turquie et des pays d'Asie centrale. Mêlant des éléments de démocratie (comme la tenue d'élections) et ce que Renée Fregosi nomme le « justicialisme », une forme de populisme : au nom d'un mot d'ordre de « justice », un leader se maintient au pouvoir, mobilise en permanence les foules en lançant l'anathème sur des « élites », qu'il accuse d'avoir trompé le peuple. Il se nourrit du sentiment égalitariste des moins instruits, de ceux qui ont le plus de ressentiment contre le sort que leur a réservé la vie, ceux qui ont le sentiment de n'avoir aucune prise sur les événements et de ne pas être pris en considération. Il prône un idéal de « justice » « *abstrait, immédiat et total* », « fondé sur un ressentiment profond et diffus », qui s'exprime en deux slogans : « *justice pour le peuple, châtiment des coupables !* » A la différence des totalitarismes ou des tyrannies classiques, la *démocrature* n'attaque pas de front l'idéal démocratique. Au contraire, elle prétend la réaliser de manière plus authentique, en « *rendant la parole au peuple, baillonné par les élites* ».

Mais peut-on sérieusement parlé de démocratie « en défaut », comme le font certains analystes, pour qualifier certains pays de l'ancien bloc soviétique - ce qui laisserait à penser qu'elle est corrigible avec le temps - à propos de régimes qui sciemment n'assurent pas la liberté de candidature, ne garantissent pas la liberté de la presse, soumettent et répriment l'opposition, truquent le cas échéant les résultats électoraux, achètent les votes, font pression ou menacent les électeurs? Cela ne trompe que des observateurs crédules ou complaisants.

Plus sournoise, plus englobante paraît être le « **parcellitarisme** » appelée ainsi par des sociologues (du mouvement anti-utilitariste en sciences sociales) qui « *tend à transformer toute chose, tout être ou toute pensée en parcelles soumises à la loi du mouvement brownien des particules élémentaires* » (Alain Caillé). Cette tendance parcellitaire entend elle aussi se loger au cœur de l'idéal démocratique pour officiellement le réaliser intégralement, pour en définitive le cannibaliser et le vider intégralement de son sens et de sa force. Une forme en réalité de perversion de l'idéal démocratique symétrique à maints égards à ses perversions totalitaires d'hier.

D'autres analystes évoquent la « **démocratie illibérale** » qui présente de larges similitudes avec les deux formes précédentes, utilisée par des politistes, dans un drôle d'oxymore, concept un peu flou voulant caractériser des pouvoirs politiques situés dans une espèce d'entre-deux - qui en réalité n'en est pas un - entre les démocraties dites libérales et les régimes dictatoriaux, se greffant de la même manière sur l'idéal démocratique, mais selon des modalités affectant le

principe de liberté et de sincérité des élections, adaptant les règles à leur avantage tout en violant les règles de droit, ou en les accommodant selon leur bon vouloir. Dans une sorte d'illustration de l'hommage du vice à la vertu, en organisant des choix électoraux contraints. Incarnée notamment par des pays d'Europe centrale dont la Hongrie de Viktor Orban qui utilise et revendique le terme « d'illibérale » depuis 2014 et s'emploie, jour après jour à « déconsolider » la démocratie dans son pays, à mettre sous tutelle le pouvoir judiciaire et à dénier tout rôle à la Cour constitutionnelle, n'hésitant pas à pousser son avantage à chaque signe de faiblesse, à chaque recul de l'Union européenne. Faisant des émules chez la Pologne de Kaczynski ou encore la Biélorussie de Loukachenko.

Le danger vient aussi d'Etats déliquescents ou quasi inexistantes qui n'assument plus ou pas leur rôle de garant des équilibres, sinon de régulateur, du moins de médiation entre l'économique et le social. Et qui sont, tout autant que les autres, soumis à des mises en cause de la part de mouvements de désobéissance collective qui exigent des Etats et du politique plus de protection, tout en les conspuant. Pointant les défaillances.

L'analyse des déviations démocratiques ne doit pas nous faire oublier, au risque de faire des confusions quant à la description des réalités contemporaines, ou de tomber dans la caricature, que la différence essentielle du totalitarisme avec les tyrannies « ordinaires », les *démocraties* ou les *démocraties illibérales*, est que le pouvoir totalitaire ne se limite pas à emprisonner, torturer et tuer ses opposants : il massacre des fractions entières de sa propre population, érigées en ennemi par l'effet d'une froide et pure logique idéologique. Hannah Arendt, politologue, philosophe et journaliste allemande naturalisée américaine, y insiste à juste titre : le propre du totalitarisme est d'être un mouvement permanent, que rien n'arrête, n'endigue ou ne canalise. Seule l'anime une espérance sans fin, jamais rassasiée, et qui ne se nourrit que d'elle-même, qui est à elle-même sa propre fin, son propre principe, sa propre justification.

Le moteur de la mécanique idéologique totalitaire, ce que les Grecs appelaient l'*hubris* (tout ce qui est considéré dans la conduite de l'homme comme outrage, violence, atteintes à l'honneur, mais aussi actes violents transgressifs comme le viol...), traduit de nos jours dans une acception sémantique dérivée, sur le registre politique et environnemental, par le terme « d'*illimitation* ». Le totalitarisme est donc ce régime à la fois politique, symbolique et social qui sort du champ de la démocratie pour basculer dans l'*illimitation*.

La régression de l'idéal démocratique

Ce qui amène à poser cette question : l'idéal démocratique est-il encore efficace ?

Au début des années 90, beaucoup ont espéré une extension planétaire rapide de la démocratie. On pouvait espérer qu'Auschwitz nous avait vaccinés contre la barbarie. Contre l'antisémitisme et les actes racistes et xénophobes. Cependant, depuis près de 15 ans, les doutes nous assaillent de partout. Des régimes qui semblaient y avoir accédé basculent à nouveau dans un fonctionnement autoritariste, voire dictatorial, d'autres ne semblent pas près de vouloir en sortir, et des régions entières ont sombré dans le chaos. Et ce qui était prévisible, la tentative d'exporter la démocratie par la force extérieure (en Irak ou au Moyen-Orient), a posé et continue de poser de sérieuses questions.

Face à cette régression de l'idéal démocratique, c'est notre manière même de le penser qui est interrogée.

La question n'est plus seulement de savoir si cet idéal né en Occident est modélisable, reste universalisable, mais s'il est encore tangible et vivace, ici même en Occident. Et dans quelle mesure, dans quelles proportions ?

Pour certains, nous entrons dans une ère de barbarie qui ne dirait pas son nom, car en apparence « douce », où régneraient oligarchie et ploutocratie. Mais aussi délitées, affaissées soient-elles,

nos démocraties restent des démocraties. Pour d'autres, le couplage du marché et de la démocratie est aujourd'hui épuisé : nous serions désormais sortis de « l'orbe de la démocratie », et nos régimes n'auraient plus de démocratie que le nom, la forme et la rhétorique. Mais que sont-ils alors ? Un totalitarisme nouveau ? Un « globalitarisme » ? Quoi d'autre ?

C'est peu de dire que l'optimisme démocratique est soumis à dure épreuve. Certes la maxime de Churchill selon laquelle « *la démocratie et le pire de systèmes à l'exception de tous les autres* » reste de notre point de vue on ne peut plus d'actualité, il n'empêche qu'on ne peut passer sous silence le fait que le processus de vote qui la caractérise peut riper le système en ce sens qu'il ne permet pas automatiquement de traduire parfaitement les choix individuels (des électeurs) en choix collectif (de la société). On est conscient que le vote est soumis au *paradoxe de Condorcet* avec ce que l'on appelle la non-transitivité des choix collectifs. Il existe toujours une majorité (ou inversement une minorité de blocage) pour n'importe quel choix. Le théorème d'impossibilité d'Arrow (1961) généralise le paradoxe de Condorcet : on ne peut établir un choix démocratique sur des préférences collectives par un vote. Ce paradoxe est fréquent chaque fois que l'on doit choisir parmi trois possibilités, trois candidats, selon trois critères. C'est le cas de figure classique des consultations électorales.

Trois candidats, A, B et C. Un sondage dit que 2/3 des électeurs préfèrent A à B; et que 2/3 préfèrent B à C. Est-ce que A a plus de chances que C d'être élu? Eh bien, non. Pas nécessairement.

Ce paradoxe, nous y sommes tous confrontés dans la vie de tous les jours, quand il s'agit de convenir d'un choix. Je sors avec deux amis et se pose la question de savoir si on va au cinéma, au théâtre ou au restaurant ? Si je préfère le restaurant au théâtre et le théâtre au cinéma, en toute logique je préfère le restaurant au cinéma. Mais l'un de mes amis préfère, lui, le théâtre au cinéma et le cinéma au restaurant, il préférera donc le théâtre au restaurant.

Et l'autre préfère le cinéma au restaurant et le restaurant au théâtre, et donc le cinéma au théâtre. Au final, il n'y a pas de choix commun possible, puisque le théâtre est préféré au cinéma, le cinéma au restaurant, mais le restaurant est préféré au théâtre.

Ce paradoxe permet surtout de mieux comprendre les difficultés de la décision collective, en particulier de la décision publique, celle traduite par l'Etat. Mais aussi les manipulations dont elle peut faire l'objet.

Dans l'exemple précédent des trois amis, en dépit des différentes préférences de chacun, j'aurais pu orienter vers un choix. C'est d'ailleurs ce que l'on fait parfois ! On demande à ses amis de s'exprimer en deux temps : tout le monde choisit d'abord entre théâtre et cinéma, ce qui donne une majorité au théâtre ; puis, dans un second temps, entre le résultat de ce premier vote et le restaurant. Tout le monde ira alors au restaurant, conformément à mon vœu initial ! Cela démontre que chercher à agréger les critères de choix est aussi problématique que d'agréger les préférences individuelles. Un exemple au hasard : un dirigeant entend prendre des décisions en faisant valoir trois critères : l'écologie, le social, la justice. L'écologie l'emporte dans ses choix sur le social, le social sur la justice, mais la justice l'emporte sur l'écologie. Résultat, ce sont le manque de cohérence et l'absence d'écologie qui risquent de l'emporter.

Un horizon démocratique commun peut-il encore se dessiner ?

La question de l'efficacité de la démocratie est donc complexe et les idées à l'emporte pièces ne concourent pas à l'aborder correctement. Pourtant, il n'en est sans doute pas de plus essentielle et de plus urgente.

En Europe, un horizon démocratique commun peut-il encore se dessiner ?

En France, comment « reminéraliser » la démocratie comme s'interroge l'écrivain Marc Dugain ?

Ce serait peut-être de ne pas se satisfaire par exemple, pour n'évoquer que les dernières présidentielles, qu'une formation politique et ses alliés, qui ont représenté un tiers des suffrages exprimés puisse être représentée dans une telle proportion hégémonique ?

Nous disons même plus : est-ce même sain pour la formation en question et cela n'est-il pas susceptible de contrarier jusqu'à ses propres intérêts à terme ?

Moyennant quoi, le système idéal serait, nous dit-on, le scrutin proportionnel intégral qui revient sur la scène régulièrement, tel un marronnier, comme remède radical aux maux de la démocratie.

Sauf que le problème majeur de ce type de scrutin est qu'il accentue paradoxalement un fait sous-estimé : le fait minoritaire. Avec ce mode de scrutin, l'expérience contemporaine montre que c'est le minoritaire qui fait la majorité. On comprend l'appétence des populistes, outre les verts d'EELV et de certains centristes, pour ce mode de scrutin. Deux partis font pareillement 49% et un troisième 2% remporte la timbale en ayant le pouvoir de faire la majorité avec une minorité. Ce serait pour le coup la faillite du système démocratique. Pire, un désastre républicain. En attendant, il serait naïf de s'en remettre à la seule sagesse des hommes et des femmes politiques pour éviter un tel désagrément dans l'hypothèse d'une proportionnelle intégrale. Comme il serait suicidaire de ne rien faire pour corriger le système actuel au risque de nourrir le flot continu des abstentionnistes, mais aussi les rangs des extrêmes et de tous les ennemis de la République. Car il en existe encore, et pas seulement chez les héritiers nostalgiques des auteurs anti-modernes, des réactionnaires et de l'ultra droite de l'entre deux, de pendant et de l'après-guerre qui considéraient la République comme une « gueuse » et qui ont fini par liquider la République un 11 juillet 1940.

Tenir des discours moraux à ce sujet ne sert à rien, sinon à hystériser le débat. La politique n'a nulle besoin de moraline, elle a juste besoin que des actes soient posés. Si possible en accord avec les dires.

Le tirage au sort serait-il alors LA solution ?

Il peut être une des solutions à combiner avec la démocratie représentative, sociale et participative. Tant le tirage au sort ne semble pas pouvoir être considéré comme un gage exclusif d'une démocratie moderne. Car bien qu'il introduise une sorte de logique d'égalité radicale entre citoyens, bien qu'il propose une méthode apparemment impartiale de résolution des conflits et qu'il garantisse le pouvoir de tous sur tout un chacun, cette pratique ne peut résumer à elle seule toute la démocratie dans son acception contemporaine.

Peut-on tirer au sort comme on tire les rois à l'épiphanie ?

Contrairement à ce que l'on pourrait croire communément, la pratique du tirage au sort n'a rien de moderne, de spécifiquement d'avant-garde ou d'invention des Verts : il en est fait état de nombreuses fois dans l'Ancien Testament, témoignant d'un usage assez fréquent de cette procédure dans les tribus juives. Idem dans tout le Moyen-Orient chez les germains et dans la haute antiquité grecque. Les pratiques divinatoires et le partage des biens, notamment des héritages et des lots de terre gagnés dans les conquêtes, semblent avoir impliqué pareillement, le recours au sort. Et à moins de vouloir revenir à l'âge classique, comme à Athènes, où le tirage au sort des charges publiques devint systématique, on voit mal comment les parlementaires ou les membres du gouvernement pourraient être sélectionnés au XXI^{ème} siècle de la même manière, tout comme les tribunaux. Ce serait faire peu de cas de la volonté des citoyens de désirer et/ou d'accepter une charge et de la liberté de leurs concitoyens de choisir leurs délégués. Du reste, les Romains supprimèrent par la suite ce mode de désignation pour les magistrats. Mais, comme à Athènes, il n'y aurait pas d'obstacle culturel, nous semble-t-il, à ce que le tirage au sort soit utilisé aujourd'hui pour des questions « secondaires », comme le choix du président

de séance, la répartition des rôles au sein des organes collégiaux, l'établissement de la rotation des responsabilités.

Pour nuancer l'approche du tirage au sort, on se souviendra également utilement qu'il fut aussi utilisé dans des contextes non démocratiques : les oligarques (Les *Quatre-Cents*) qui renversèrent la démocratie en 411 y eurent par exemple recours lorsqu'ils durent désigner en leur sein ceux (5000 citoyens) qui allaient exercer des fonctions exécutives. On retiendra surtout une différence d'approche méconnue entre celle de l'âge classique et la contemporaine : chez Platon et Aristote, le tirage au sort était considéré comme caractéristique de la démocratie alors que l'élection était vue comme une procédure aristocratique.

Ce qui pourrait apparaître assez étrange au citoyen d'aujourd'hui. Mais peut-être pas tant que cela finalement si l'on analyse au regard des dernières révoltes sociales la relation de défiance des citoyens aux politiques. Notons tout de même que cette vision qui fut partagée par Montesquieu et par Rousseau avant la Révolution française l'est de nos jours par des philosophes comme Jacques Rancière ou Bernard Manin. Une réserve (de taille) cependant pour qui imaginerait en revenir au plan pratique à Aristote : si la mentalité contemporaine peut admettre que le tirage au sort en politique introduise une logique d'égalité entre les personnes entre lesquelles il est pratiqué, elle considérera qu'il n'est réellement démocratique que pour autant que le groupe en question inclut tous les citoyens ou du moins possiblement.

Il ne serait pas davantage raisonnable de s'en remettre aux seuls contre-pouvoirs, quand on voit parfois comment certains médias, notamment d'infos continues et du web, sans compter tout ce qui peut s'improviser comme tels sur l'Internet, ne savent pas jusqu'où ne pas aller trop loin dans l'exercice de ce pouvoir, comment ils perdent la mesure de leur force en traitant tout et n'importe quoi du moment que cela fait vendre ou engrange des « Like ». Ou comment, sur un autre registre, ils n'hésitent pas à se transformer en auxiliaires de justice, voire de la police, au risque de se faire manipuler et assurément de dévoyer la déontologie du métier.

Plus on analyse les désordres du monde et les dérives dictatoriales de certains dirigeants « démocratiquement élus », plus on est renforcé dans la certitude que la démocratie n'a décidément vraiment rien d'une donnée « naturelle » des sociétés humaines, ni de quelque chose de complètement inscrit dans les faits, ou d'un mouvement inéluctable, mais reste une construction historique fragile, partielle, lacunaire, toujours inachevée, sans cesse à recommencer et à améliorer, dans un écart entre cet idéal et des réalisations limitées, voire déformées. On l'avait presque oublié.

Dans cette perspective, la démocratie apparaît finalement pour ce qu'elle est : comme un pari. Comme une promesse, décrite par Jacques Derrida (*Spectres de Marx*), comme « *l'ouverture (d'un) écart entre une promesse infinie et les formes déterminées, nécessaires mais nécessairement inadéquates de ce qui doit se mesurer à cette promesse* ». Le pari démocratique se présenterait comme un horizon par rapport auquel on pourrait réduire l'écart sans pouvoir le supprimer. Car on n'atteint jamais un horizon, il nous offre seulement des repères pour avancer. Partant, les institutions démocratiques apparaîtraient tout à la fois « nécessaires », comme inscriptions insuffisantes et provisoires d'un idéal démocratique, toujours pour partie déformé par des logiques socio-historiques de domination, et « *nécessairement inadéquates* », car toujours en deçà de cet idéal démocratique supposant comme un mouvement perpétuel d'amélioration et de conquête.

L'idéal démocratique n'a donc rien d'intemporel, il a une histoire, il continue à se redéfinir au cours du temps, à travers des expériences, des luttes, des réflexions et des débats. Cette approche de l'idéal démocratique comme pari et horizon apparaît particulièrement importante au vu de la faiblesse des dispositifs démocratiques actuels dans nos régimes représentatifs professionnalisés. On peut se demander si l'enjeu finalement n'est pas de s'efforcer de déplacer

(et non pas de dépasser) l'opposition entre la transcendance et la relativité, en maintenant toutefois dans une inspiration, que nous pourrions qualifier de proudhonienne, un espace de tensions.

Une chose apparaît clairement : il n'y a pas de garantie définitive à l'aventure humaine, sans pour autant qu'elle ne se dissémine dans une forme de nihilisme postmoderne.

La démocratie numérique peut-elle constituer un système de substitution ?

La troisième révolution industrielle a plongé nos sociétés dans l'ère du numérique, ouvrant la voie si ce n'est à une remise en cause, du moins à des interrogations quant aux évolutions possibles de nos organisations sociales, très verticales, que la *Civic-Tech* tente de faire muter en « agoras » nouvelles. Des start-up comme Fluicity se posent comme des spécialistes de la participation à la vie de la cité, de nos villes. Elles proposent aux communes une « solution d'engagement citoyen », de définir des objectifs avec elles, de faire remonter des propositions de la base. Cette voie promet un rôle renforcé de la société civile et des possibilités nouvelles d'expression citoyennes qui aspirent dans le même temps à des échanges plus horizontaux où le poids de la hiérarchie de la compétence ou de l'autorité ne l'emporte pas sur l'égalité des échanges. Profitant de l'accès public des données, des *Open Data*. Prospérant sur la défiance des citoyens à l'égard de leurs élus dont le niveau de représentativité fait parfois débat, sur l'abstention des jeunes à la participation à la vie de la cité, sur l'incapacité ressentie des dirigeants à réformer le système démocratique. Démultipliant au passage les risques de manipulation, voire de falsification, de rumeurs infondées ou malveillantes en leur accordant un écho sans nul autre pareil.

Mais on voit aussi combien les générations X et Y cherchent des rapports plus horizontaux, plus conviviaux, plus de proximité. Le terme même « d'économie collaborative », de « plateforme collaborative » est entré dans le vocabulaire courant. Le covoiturage, l'auto-partage, l'échange de maison, le co-financement, l'économie d'usage et la lutte contre toutes les formes de gaspillage sont les terrains de jeu de ces hérauts d'une société nouvelle qui se veut de partage. Une enseigne, comme *Blablacar* par exemple l'a popularisée.

De plus en plus de fonds de capital-innovation sont créés pour accompagner par de l'investissement en capital les start-up qui ont l'ambition de développer les services et les technologies de demain au service d'un « progrès individuel, collectif et durable ».

On ne peut que se réjouir ici que les Français redécouvrent les bienfaits de la mutualisation, de cette mise en commun des biens et des besoins, des compétences et des connaissances.

Les « réseaux sociaux », les smartphones et tablettes étendent ces pratiques au plus grand nombre. On ne compte plus les applications aussi nombreuses que les start-up qui s'essaient à traduire cet esprit de collaboration en vogue.

On perçoit l'apport positif que peut constituer cette « démocratie 2.0 » dans la co-création par exemple des normes par les élus et le corps social. On en perçoit parfaitement l'adéquation au niveau des communes où elle pourrait participer utilement de la démocratie locale.

Elle peut renforcer la base d'égalité sur laquelle repose la démocratie délibérative. Mais elle a ses limites : si l'anonymat des internautes facilite l'expression de personnes qui hésiteraient ou ne pourraient pas s'exprimer publiquement dans un lieu réel, fait que la parole de chacun équivaut à celle des autres, en revanche l'échange argumenté est loin d'être toujours la règle.

Il suffit de voir comme cela se passe dans les forums sur la toile où l'affirmation est largement privilégiée à la démonstration, sur les blogs, les commentaires des internautes sont très souvent succincts, exagérément critiques ou laudatifs. Comme le note assez justement le sociologue québécois Michaël Dumoulin (3), les « débats » sur l'Internet sont avant tout des « monologues interactifs », les communautés virtuelles se contentent de juxtaposer de multiples points de vue.

Le moins reluisant étant que l'Internet est souvent le siège de guerres d'injures (*flame wars*) qui peuvent exciter dans un premier temps les internautes, peuvent en décourager d'autres, mais peuvent aussi à terme en lasser beaucoup.

Au-delà du morcellement des opinions, qui ne participe pas vraiment à l'élaboration d'une opinion commune, on assiste aussi depuis dix ans à un éclatement des communautés en ligne qui sont un frein au rapprochement, au dialogue d'internautes aux opinions différentes ou nuancées, et montre au passage les limites de l'ambition de la « démocratie 2.0 » à devenir la nouvelle matrice d'une expression publique démocratique rénovée dont on voit mal comment elle pourrait se priver de la prise de parole dans la rue, la cour de récréation des écoles, les salles de fêtes des municipalités, qui permet à tout citoyen non seulement de rencontrer de façon fortuitement d'autres points de vue que le sien, mais aussi de prendre conscience de l'existence d'autres opinions.

De notre point de vue, l'enjeu de l'émergence de cette « démocratie 2.0 » est de savoir si ces nouvelles technologies renouvellent vraiment la participation du citoyen et démultiplient durablement les formes d'engagement.

L'autre enjeu, pas le moins important, est de savoir **comment la démocratie représentative peut se renouveler, tirer parti des nouvelles formes d'engagement et d'expression de nos concitoyens.** C'est un appel aux gouvernements nationaux, régionaux et locaux, aux diverses institutions d'être plus créatifs dans leur manière d'associer Web et engagement civique, et ne pas se contenter de répliquer sur le Web leurs pratiques traditionnelles.

Il faut à l'évidence les repenser et en créer de nouvelles. Ainsi, l'externalisation ouverte (*crowdsourcing*) peut renforcer la participation démocratique et améliorer l'efficacité des institutions politiques.

Le défi n'est pas mince : il s'agit, chemin faisant, tout en mettant dans la boucle délibérative les 18-35 ans, les plus éloignés de la vie de la cité, de veiller à ne pas tomber dans le travers de certains Etats dont on a pu découvrir qu'ils avaient profité de leur immixtion dans les canaux numériques pour mettre en place des programmes de surveillance. Il revient notamment aux assemblées parlementaires d'y veiller si elles ne veulent pas être marginalisées davantage à terme, après avoir été « ringardisées ».

Le défi de ce point de vue est double : si on ne souhaite pas que la « démocratie 2.0 » se substitue entièrement à la démocratie représentative, cette dernière doit revoir sur la durée ses modalités délibératives, afin de les élargir au plus grand nombre. Si on ne souhaite pas que la modernisation des institutions, longtemps restées à l'écart des évolutions technologiques, soit réduite à un simple nouveau marché (à l'échelle du monde, les *Civic-Tech* représenteraient près de six milliards d'euros, sur un marché global des dépenses institutionnelles dans les technologies de l'information estimé à quelque 23 milliards d'euros), la démocratie actuelle doit se réinventer.

Plus que « l'économie collaborative » dont on voit comment elle peut être intégrée dans les stratégies de mutation et de développement du capitalisme, l'esprit de coopération, à l'honneur dans le modèle coopératif français de production et de consommation, l'esprit de partage d'élaboration d'idées et de projets, de formes non hiérarchiques du partage des savoirs, sont à encourager.

Il ne s'agit donc pas ici de jeter la démocratie avec l'eau du bain. Mais de s'interroger sur les causes d'une insatisfaction croissante de par le monde depuis les différentes mutations / crises économiques et sociales. Accentuée en Europe depuis 2005 avec le déni de démocratie qu'a constitué le référendum sur la constitution européenne après le vote contre des Français et d'autres citoyens européens dont les instances européennes, les

partis politiques, les Etats, n'ont pas tenu compte, et qui les marqueront au fer rouge pendant longtemps.

Avec un pic en 2015 au travers de la question migratoire et celle des réfugiés qui a divisé l'Europe et le reste de la communauté internationale sur le sort à ménager envers ces plus de 19,5 millions de réfugiés dans le monde, envers un nombre sans précédent de réfugiés qui ont débarqué sur les côtes européennes, tandis que certains pays du Moyen-Orient, d'Asie du Sud-Est et d'Afrique continuent d'abriter la majorité des réfugiés du monde.

Enfin, l'incapacité de nos institutions démocratiques à résoudre et pour le moins à prendre à bras le corps la « crise » financière de 2008 comme à gouverner la question du dérèglement climatique et de la pollution n'a pas aidé à faire remonter la cote de satisfaction des peuples, des populations, des individus.

Il ne s'agit pas de démonter la démocratie mais de la réparer, de la faire progresser sans tomber dans des impasses ou des pis-aller. Comment faire pour ne pas s'en remettre à l'illusion d'une démocratie « directe », numérique ou pas, sans médiation aucune (par le biais des formations politiques, des syndicats, des associations, des mutuelles et des coopératives) qui serait LA solution idéale, l'assurance de générer des choix de « bons sens », ni consentir à l'instauration par des faussaires d'une « démocratie illibérale » ?

Comment faire pour ne pas céder à la tentation de la dictature de tous sur chacun ?

Peut-être en acceptant d'être humble, ce qui ne veut pas dire sans ambitions, en n'oubliant pas que si la démocratie construit le peuple comme un être collectif, ou « *l'être ensemble d'individus libres et égaux* » comme dit le philosophe Jean-Luc Nancy (4), elle ne peut prétendre à ne pas être parfois en écart (Cf. les travaux de Claude Lefort) avec elle-même.

Pour une simple raison : ses fondateurs en étaient conscients, qui l'avaient construite en la pensant d'emblée comme en achèvement permanent. Elle est en réalité un nécessaire (re) commencement, dans une relation complexe avec les sciences, les technologies et aujourd'hui l'environnement. Elle n'est pas qu'une technique d'organisation des hommes et de la société, elle n'est pas qu'une forme politique, elle est aussi un travail d'élucidation philosophique permanent, un appel à un usage critique de notre raison.

- (1) Les nouveaux autoritaires. Justiciers, censeurs et autocrates, Renée Fregosi (Editions du Moment, 2016). Renée Fregosi, philosophe et politologue est directrice de recherche en Science politique à l'Université Paris-Sorbonne-Nouvelle, enseignante-chercheur à l'IHEAL (Institut des Hautes Etudes de l'Amérique latine). Présidente du CECIEC (Centre Européen pour la Coopération Internationale et les Échanges Culturels) depuis sa création en 1991; membre du comité de rédaction des revues Cahiers des Amériques latines (France) et Políticas Públicas (Chili) et membre du conseil scientifique de la revue franco-mexicaine Políticas y constitucionalismo, Revista de Filosofía del Derecho et de la revue polonaise de science politique et relations internationales Anuario Latinoamericano. Auteur notamment de Français encore un effort... pour rester laïques ! (Ed. L'Harmattan, 2019) et Parcours transnationaux de la démocratie. Transition, consolidation, déstabilisation (Ed. Peter Lang, 2011). Contributrice du PRé, Renée Fregosi est l'auteure notamment d'un billet intitulé *Mon humeur antijusticialiste du jour* (12-07-2019).
- (2) Bernard Manin, directeur d'études à l'EHESS et professeur de science politique à New York University, auteur de Principes du gouvernement représentatif (Calmann Levy, 1995).
- (3) Les forums électroniques: délibératifs et démocratiques?, 2002, dans Internet et la démocratie: Les usages politiques d'Internet en France, au Canada et aux Etats-Unis, D. Monière (dir.), Québec, Monière et Wollank éditeurs, 2002), Michaël Dumoulin.
- (4) «l'être ensemble d'individus libres et égaux», Jean-Luc Nancy, philosophe, professeur émérite à l'Université des Sciences humaines de Strasbourg, auteur notamment de Démocratie ! Hic et nunc, (avec Jean-François Bouthors) (Ed François Bourin, 2019)